



DECLARATION LIMINAIRE FO DGFIP 87
CAPL –L/A de C en B du 12/11/2013

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner un avis sur la liste d'aptitude à contrôleur 2ème classe.

- Au niveau local :

Nous dénonçons des incohérences manifestes dans l'élaboration des listes d'aptitude. Dans son fonctionnement, la direction de la Haute-Vienne occulte de plus en plus les risques psychosociaux. Ces agissements sont devenus courants. A chaque CAP (aptitude, mutations...) ou hors CAP, on se demande « sur qui ça va tomber ». **Les agents souffrent.**

- Au niveau national :

FO DGFIP 87 a toujours dénoncé la contradiction **aptitude = mobilité géographique**. M PARINI nous avait promis le meilleur des deux filières.

VISIBLEMENT C'EST UN MENSONGE !!!

QUEL EST L'INTERET :

- Pour la DRFIP 87 de se séparer de ses « meilleurs » agents !!!
- Et pour l'agent, subir un éloignement de sa famille et supporter une perte financière due à l'obligation d'une double résidence !!!

FO DGFIP 87 a toujours été dans la construction mais aujourd'hui nous disons STOP à la destruction.